



## Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2017

Date de convocation : 11 mai 2017

Présents : Christophe DELEVOYE, Maire, Sylvain MONTALAND, Florent ROCHEDY, Robert ROCHEBLOINE, Adjoint, Christophe CHAREL, Marc BOISSY, André SEIGNOBOS, Ginette SERPOLLET, Julie SAVARY, conseillers

Absents : Christine CROS pouvoir à Ginette SERPOLLET, Patrice BOGY pouvoir à Florent ROCHEDY

Secrétaire de séance : Robert ROCHEBLOINE

### 1- Compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2017

Approuvés à l'unanimité

### 2- Révision des tarifs 2017

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs en 2017 soit :

OBJET	Tarif 2016
Assainissement Part Fixe	52€
Assainissement le m3	1,00€
Eau Part fixe	42€
Eau le m3	1,40€
Columbarium 30 ans	440 €
Concession 30 ans	400 €
Salle JN Cru	180 €
Calabert	130 €

Vote à l'unanimité

### 3- Subventions aux associations

90 € aux associations suivantes : Ass de Chasse (ACCA), Ass La Ritournelle, Amicale Pompiers de Desaignes, Ass anciens combattants APG-CATM, Ass de parents d'élèves (APE) de Labatie

Vote : 9 Pour (Ginette Serpollet et Christophe Delevoye n'ayant pris part au vote)

### 4- Création emploi surveillant de baignade

Le Maire propose de créer un poste de surveillant de baignade du 8 juillet au 20 août 2017 pour un horaire de 35 H par semaine. Rémunération basée sur l'indice majoré 326

Vote à l'unanimité

### 5- Participation frais logement communal

Un ancien logement communal de l'école est mis à disposition du surveillant de baignade. Il est décidé de demander une participation de 70 € pour les frais d'occupation

VOTE : à l'unanimité

### 6-Décision modificative du Budget

Afin de régulariser des opérations d'amortissement la décision modificative suivante est votée Pour le budget principal :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	902,32	021 (021) : Virement de la section de fonct	-11 097,68
		2111 (040) : Terrains nus	12 000,00
	<b>902,32</b>		<b>902,32</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-902,32		
023 (023) : Virement à la section d'investis	-11 097,68		
6751 (042) : Valeurs comptables des immob	12 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>902,32</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>902,32</b>

Pour le Budget EAU :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-2 084,00
		28156 (040) : Matériel spécifique d'exploit	2 084,00
			<b>0,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-2 084,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	2 084,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

### 7- Subvention déneigement hiver 2016/2017

Le Maire informe l'assemblée que le règlement du Conseil Départemental prévoit le versement d'une aide aux communes pour le déneigement de la voirie communale.

Le Conseil Départemental prend en considération : les achats de fournitures et les travaux de déneigement réalisés par des prestataires privés.

Le montant de la subvention est de 50 % du coût TTC des travaux plafonné à 1500 € par kilomètre de voirie communale.

Le Conseil Municipal SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental pour les travaux de déneigement réalisés au cours de l'hiver 2016/2017.

VOTE : à l'unanimité

### 8-Durée des amortissements Budget EAU

Afin de se mettre en conformité, Mr Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les investissements pour le Budget Annexe Eau .

Il propose une durée d'amortissements selon la liste suivante :

-Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport, et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau : .....40 ans

-Installation de traitement de l'eau potable : .....10 ans

-Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage, de ventilation : .....10 ans

-Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...) : ..... 8 ans

-Bâtiments durables: .....40 ans

-Bâtiments légers, abris : .....	10 ans
-Agencement et aménagement de bâtiments : .....	15 ans
-Mobilier de bureau : .....	10 ans
-Matériel de bureau (sauf informatique), outillages : .....	5 ans
-Matériel informatique : .....	2 ans
-Engins de travaux publics, véhicules :.....	5 ans

Vote : à l'unanimité

**9-Renouvellement d'un contrat à durée déterminée.**

Le Maire rappelle qu'un contrat à durée déterminée arrive à terme au 31 août 2017 et qu'il est susceptible de renouvellement par reconduction expresse, la commune devant notifier son intention, ou non, de renouveler l'engagement au début du 3<sup>ème</sup> mois précédent le terme de l'engagement, lorsque le contrat est susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée.

Après délibération le conseil municipal décide de renouveler le contrat en durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée( CDI)

Vote : 7 pour et 4 abstention

**10-Débroussaillage voirie**

Après avoir consulté plusieurs entreprises, le débroussaillage est confié à l'entreprise Pramayon pour l'année 2017 par 7 Pour ( GAEC La Chèvre d'Andaure : 2 pour et FOUREL Noël : 1 Pour) (1 abstention)